

Ville de Colombes
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine
Conseil général des Hauts-de-Seine

**Appel à candidatures
lancé en direction des écrivains et/ou illustrateurs
en vue d'une résidence-mission
prenant place dans le cadre du
Contrat local d'éducation artistique (CLEA)
de la Ville de Colombes (Hauts-de-Seine)**

Cadre de la résidence-mission

La Ville de Colombes, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine et le Conseil général des Hauts-de-Seine ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de la ville de Colombes, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Dans ce cadre, plusieurs résidences-mission d'artistes s'inscrivant dans divers champs artistiques (photographie, lecture publique) sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée 2014-2015. Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la littérature.

Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, de jeunes et d'adultes (sans obligation de travailler avec l'ensemble de ces publics). Les partenaires de la résidence-mission peuvent être des établissements scolaires, des centres socio-culturels, les médiathèques municipales, des théâtres implantés à Colombes, des associations, etc.

Pour l'artiste résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Les actions qui en résultent sont à considérer comme autant de gestes artistiques préparés en amont avec les partenaires du CLEA : menées en temps scolaire ou hors temps scolaire, elles ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a pas commande d'œuvre littéraire. Pour autant, le projet s'appuie naturellement sur une production littéraire avec les participants. Dans certains contextes, il peut éventuellement, si c'est le souhait de l'artiste, combiner différentes pratiques artistiques (écriture, réalisation d'illustrations, mise en images, en musique, etc.), et pour cela s'attacher ponctuellement les compétences d'autres artistes.

Enfin, la résidence-mission a pour ambition de mettre en valeur, à l'échelle d'une ville de 86.000 habitants, l'univers artistique singulier d'un artiste accueilli durant plusieurs mois. Elle s'appuie pour cela sur une diffusion de l'œuvre existante de l'artiste, qui peut prendre des formes multiples : mise en valeur d'ouvrages, lecture de textes, exposition, participation à un club du livre, achat de spectacle si l'œuvre a été mise en scène, présentation de l'artiste dans des publications municipales, etc.

Enjeux et objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes d'appréhender la littérature contemporaine en provoquant la rencontre avec un professionnel ayant une démarche artistique forte.
- Développer l'esprit critique de ces publics par le biais de la discussion, d'échanges et de lecture / analyse d'œuvres.
- Contribuer au développement culturel et artistique d'un territoire.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique cohérent, contribuant à la mise en synergie de l'offre des structures culturelles de la Ville et des projets des établissements scolaires.
- Contribuer ainsi à réduire les inégalités en matière d'accès à la littérature et à la culture.

Déroulement

La résidence repose sur une disponibilité à temps plein de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois. Elle se décompose en deux étapes :

- une période dite d'appropriation, d'une durée d'un mois, destinée à prendre connaissance du territoire et des partenaires et à construire le projet ;
- une période de trois mois, consacrée au déroulement concret du projet en présence des participants.

Au cours de la période d'appropriation (dont la durée, fractionnée, est équivalente au total à un mois), l'artiste résident rencontre les partenaires potentiels de la résidence. Il peut s'agir d'équipes pédagogiques et éducatives, de professionnels de la culture, de l'action sociale, de la politique de la ville, de l'enfance et de la jeunesse... Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de partenaires. Ces derniers sont invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux publics dont ils ont la responsabilité.

La période d'appropriation permet à l'artiste résident de construire le projet qu'il va mener à Colombes, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs. Il ne s'agit pas de concevoir différents projets menés indépendamment les uns des autres, mais au contraire d'élaborer un projet d'ensemble, mettant en jeu des déclinaisons propres à chaque groupe de participants.

La période de réalisation du projet dure trois mois. Lors de cette étape, se réalisent entre l'artiste résident et les différents partenaires impliqués les d'actions prévues lors de la période d'appropriation. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire ou la structure pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le seul groupe.

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre de ce CLEA, la Direction de la Culture de la Ville de Colombes coordonne la résidence-mission. Elle a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1^{ère} phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2^{ème} phase de la résidence-mission).

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles de son territoire liées au champ de la littérature ou souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

Un comité de pilotage du CLEA est mis en place. Il comprend :

- pour la Ville : les élus concernés (Culture et Affaires scolaires), trois ou quatre représentants de la Direction de la Culture dont le référent Éducation artistique et culturelle, un ou deux représentants de la Direction de l'Éducation, un ou deux représentants de la Direction de la Jeunesse et un représentant du Projet de réussite éducative (PRE) ou du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- pour l'Éducation nationale : les deux inspectrices de l'Éducation nationale des circonscriptions de Colombes ou leurs représentants, la chargée de mission Culture à la DSDEN, un représentant des collèges de Colombes (principal délégué), un représentant des lycées de Colombes
- un ou deux représentants de la DRAC Ile-de-France
- un représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine

Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes : du mardi 10 au vendredi 20 juin 2014, du lundi 29 septembre au vendredi 3 octobre 2014, et du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2014 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du lundi 5 janvier 2015 au vendredi 10 avril 2015 (soit 13 semaines de présence et une semaine d'interruption pendant les vacances scolaires de février - semaine 8 ou 9).

Pour des raisons pratiques, il est préférable que l'artiste résident puisse être logé à proximité de Colombes durant sa mission. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui de la Ville de Colombes si nécessaire.

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné reçoit une rémunération d'un montant de 12.000 € toutes charges comprises (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, **charges sociales comprises**).

L'artiste choisit son mode de rémunération en fonction de l'activité exercée : salariat dans le cadre d'un contrat de travail, rémunération par le biais de l'AGESSA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire. Il est également possible de combiner différents modes de rémunération.

Le coût éventuel relatif à la diffusion de son œuvre, existante et disponible, est également pris en charge.

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). Il dispose d'un accès au restaurant municipal pour ses repas le midi (environ 4 € par repas). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel à Colombes sont à sa charge.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Ville et de l'artiste accueilli sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques,
- une note d'intention présentant les premières orientations pédagogiques et artistiques du projet proposé,
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante,
- éventuellement un ou plusieurs ouvrages déjà publiés.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 1^{er} mars 2014 au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :
christophe.popovics@mairie-colombes.fr
helene.nicolas@mairie-colombes.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :
Médiathèque Jacques Prévert - 6 passage Prévert - 92700 COLOMBES
A l'attention de Mme Hélène NICOLAS

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la Ville, de la DRAC Ile-de-France, de l'Éducation nationale et du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Les candidats sélectionnés seront reçus par ce comité le vendredi 4 avril 2014 (entre 16h30 et 18h30). Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

Pour plus d'informations : Hélène NICOLAS – 01 47 84 85 46 ou 01 47 60 83 72 ou
helene.nicolas@mairie-colombes.fr

Document annexe

Structures du territoire local pouvant prendre part au soutien d'activités en littérature

Les médiathèques de Colombes

Les médiathèques proposent des fonds importants d'ouvrages et de CD et offrent l'utilisation d'espaces numériques de consultation. A la médiathèque Jacques Prévert, un espace dédié pour les adolescents a été installé depuis plusieurs mois. Les médiathèques ont mis en place depuis longtemps un partenariat soutenu avec les enseignants. Elles accueillent également des expositions et des animations (rencontres, débats, contes, ateliers...).

Depuis 2011, elles bénéficient d'un portail internet autonome
<http://mediatheques.colombes.fr/>

Médiathèque Jacques Prévert

6, passage Jacques Prévert

Tél. : 01 47 84 85 46

Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h - le samedi de 10h à 18h

Médiathèque Jules Michelet

11, rue Jules Michelet (à partir de septembre 2014, déménagement dans le parc Caillebotte)

Tél. : 01 47 80 57 38

Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 18h

Médiathèque Louis Aragon

Hébergée provisoirement à l'Espace des 4 Chemins - 145, boulevard Charles de Gaulle

Tél. : 01 47 60 06 40

Ouverture au public : le mercredi et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Ouverture de la nouvelle médiathèque de la Marine à l'automne 2014.

Les structures d'accueil des jeunes dans la ville

La Direction de l'Éducation propose aux enfants âgés de 3 à 11 ans des accueils de loisirs dans le cadre maternel et élémentaire, œuvrant sur le temps péri-scolaire et hors temps scolaire. Ces structures peuvent accueillir des interventions culturelles.

Par ailleurs, la Direction de la Jeunesse met à disposition des plus grands (11-17 ans) un « Espace Ados », permettant notamment une initiation à la vidéo ou à la BD manga et construisant aussi avec leurs jeunes des projets qui peuvent avoir une orientation artistique.

Accueils de loisirs maternels

Tél. : 01 47 60 80 83

Ouverture : en période scolaire tous les jours du mardi au vendredi 16h30 – 18h30 sauf le mercredi de 7h30 à 18h30, pendant les vacances du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueils de loisirs élémentaires

Tél. : 01 47 60 80 70

Ouverture : en période scolaire tous les jours du mardi au vendredi 16h30 – 18h30 sauf le mercredi de 7h30 à 18h30, pendant les vacances du lundi au vendredi de 8h à 18h

Espace Ados

11 rue Marcelin Berthelot

Tél. : 01 47 60 82 88

Ouverture : En période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 19h

En période scolaire, mardi, jeudi, et vendredi de 17h30 à 19h et le mercredi et samedi de 13h30 à 19h

Les Centres sociaux et culturels (CSC) de Colombes

Au nombre de trois, les CSC des Fossés-Jean, d'Europe et du Petit-Colombes proposent de nombreuses activités culturelles et sont des lieux de diffusion se situant au cœur même des quartiers.

CSC des Fossés Jean

11, rue Jules Michelet

Tél. : 01 42 42 86 76

<http://www.csc-fossesjean.com>

Ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

CSC Europe

34, avenue de l'Europe

Tél. : 01 47 84 89 67

Mail : escale_europe@mairie-colombes.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Centre social et culturel du Petit-Colombes

213, rue Colbert

Tél. : 01 47 81 24 91

Ouverture au public: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 13h30 à 17h30. Nocturne le mardi et le jeudi jusqu'à 21h

L'association Ecritures colombines

Ateliers d'écriture pour les particuliers.

Ateliers d'écriture dans les maisons de retraite.

Contact : Nadine Fontaine au 06 22 04 04 98

ecriturescolombines@gmail.com

<http://www.ecriturescolombines.fr>

Librairie Les caractères

Librairie indépendante et généraliste – Fonds pour les adultes plus important.

17 rue du Maréchal Joffre

Contact : 01 47 85 27 94

Librairie Le bac à fables

Librairie spécialisée jeunesse
3 rue de la Concorde
Contact : 01 47 81 13 56

Les Editions du Lamantin

Maison d'édition et promotion de l'écriture auprès des enfants
83 rue Edouard Vaillant
Contact : 06 99 41 71 58
contact@lelamantin.fr

Autres lieux de diffusion

Des lieux insolites, le Centre Nature et la Coulée verte

Dépendant de la Direction de l'Environnement, le Centre Nature (jardin botanique créé en 1936) et la Coulée verte (ancienne voie de chemin de fer aménagée en 1995) proposent des activités culturelles, en lien avec des thématiques très larges autour du cadre de vie d'ici ou d'ailleurs.

Centre Nature : 16 rue de Solférino

Tél. : 01 47 80 35 87

centre-nature.colombes@orange.fr

Ouverture au public : au printemps et en été : du lundi au vendredi de 9h à 18h

- en automne et en hiver : du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 10h à 13h

Coulée verte : 107 bis rue des Monts-Clairs

Tél. : 01 47 84 91 61

couleeverte@wanadoo.fr

Ouverture au public : octobre à mars : 9h à 17h30 - Avril à septembre : 8h à 20h

Autres lieux pouvant être associés au CLEA

Et pata tea et pata tarte

C'est un salon de thé où l'on peut lire la presse mais aussi s'arrêter devant les œuvres qui y sont régulièrement présentées émanant d'artistes photographes ou plasticiens.

36, rue des Vallées

Tél 09 53 20 34 45

Réseau des acteurs sociaux

Constitué et animé par les travailleurs sociaux, ce réseau couvre des équipements très divers, la CAF, le CCAS ainsi que les assistantes sociales de l'Espace départemental d'aides sociales (EDAS), l'Espace insertion. Il se fait le relais de l'actualité culturelle auprès des usagers des équipements qui le composent, ces derniers pouvant aussi proposer des expositions.

Contact : via la Direction de la Culture.